

**Compte rendu du Conseil municipal
du mercredi 09 septembre 2020
à 18 heures 30**

L'an deux mille vingt, le jeudi 09 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.

Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoint, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC, Omar ABDELMOUMENE, Claire BILLE-BIZE, Armelle JEGOU, Hannah ISSERMANN, Yves DAVOULT, Sylvie BART, Josiane REGUER et Joël LE DROUGMAGUET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : Néant

Absent(s) ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03 septembre 2020

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Points communaux :

- Compte rendu des conseils municipaux du 23 juin 2020 et du 10 juillet 2020
- Désignation d'un Veilleur auprès de la Mission locale
- Désignation d'un délégué élu 2020-2026 au Centre national d'action sociale
- Point sur la rentrée scolaire
- Personnel :
 Activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard
 Recrutement d'un Adjoint technique
- Cantine scolaire, ouverture du service aux personnes âgées
- Subventions des associations communales, sociales et extérieures
- Occupation de la salle par « Club cœur et santé »
- Plan d'actions en cas de nouvelle crise sanitaire à valider
- Conventions pour l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine privé (piste cyclable)
- Adhésion à l'association BRUDED
- Adhésion à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages (FFVCS) et mise en place d'un conseil des sages selon la charte de la FFVCS

- Demande de subventions « Plan de relance » auprès du conseil départemental

Points communautaires :

- Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)
- Commissions thématiques L.T.C. et C.I.A.S.

Motions :

- Motion de soutien aux salariés de Nokia
- Motion en faveur du Mouvement de la paix, contre les armes nucléaires

Questions diverses

Objet : Compte rendu des Conseils Municipaux du 23 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée les comptes rendus des conseils municipaux du 23 juin 2020 et du 10 juillet 2020.

A l'unanimité des membres, les comptes rendus sont approuvés.

Objet : Désignation d'un « Veilleur » auprès de la Mission locale

Dans le cadre de son projet d'établissement, la Mission locale propose à la commune de désigner un « Veilleur ». Cette mission est un engagement qui s'inscrit sur la durée du mandat. Le veilleur sera le correspondant Mission Locale Ouest Armor tout au long de l'année et aura pour mission d'identifier, relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement de la part de la Mission locale en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité...

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

- Monsieur Omar ABDELMOUMENE se porte candidat

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, en l'absence, le vote se déroule à main levée.

Suite au vote et obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés, Omar ABDELMOUMENE, est élu « Veilleur » de la commune auprès de la Mission locale.

Objet : Désignation d'un délégué élu 2020-2026 au Centre national d'action sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle doit désigner un délégué de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

- Madame Nolwenn BRIAND se porte candidate.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, en l'absence, le vote se déroule à main levée.

Suite au vote et obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés, Nolwenn BRIAND, est élue déléguée de la commune auprès du Centre national d'action sociale.

Objet : Point sur la rentrée scolaire

Présentation : Armelle JEGOU, Conseillère déléguée aux affaires scolaires

La rentrée scolaire s'est faite dans un contexte de crise sanitaire toujours présente.
Un protocole sanitaire a été mis en place, à la demande du ministère de l'Education nationale.
Port du masque obligatoire pour tous les adultes.
Limitation du brassage des classes dans la mesure du possible.
Distanciation sociale non obligatoire mais maintenue quand c'est possible, en primaire.

Mesures de protection renforcées par l'arrêté pris par M. le Maire, en date du 04 septembre 2020 et qui impose le masque aux abords de l'école.

La rentrée s'est bien passée. Des enfants heureux de retrouver le chemin de l'école, et des parents rassurés que leurs enfants puissent reprendre une vie « normale », rassurés aussi par les mesures de protection prises.

Les effectifs

29 élèves inscrits en maternelle (effectifs en hausse)
44 élèves inscrits en primaire (effectifs en nette baisse, avec le départ de 21 élèves de CM2 en 6^{ème}, et le déménagement de 4 élèves de GS qui devaient rentrer en CP).

Le personnel municipal à l'école : emplois et missions

Pas de changement notable par rapport à l'année scolaire précédente

A la garderie du matin, Valérie Le Grossec.
Dans la classe maternelle, Emmanuelle Le Marrec et Valérie le Grossec, qui exercent les missions d'Atsem auprès de Mme Collet.
En cuisine, Laurent Masson.
Au service cantine, Valérie aide Laurent en primaire.
Noémie Painchaud et Caroline Duquenne servent les petits de maternelle.
Caroline et Noémie rangent la cantine.
A la garderie du soir : Caroline, Emmanuelle et Noémie, puis Caroline.

Pour l'entretien des locaux : Michel Gastineau en primaire
Caroline et Noémie s'occupent de la maternelle et de la garderie.

La cantine, la garderie

La plupart des enfants déjeunent à la cantine.

Changement de la tarification scolaire voté lors de la réunion de la Caisse des Ecoles le 28 juillet dernier. Le tarif est établi en fonction du quotient familial, il est toujours dégressif pour le 3^{ème} enfant.

L'inscription se fait désormais par voie numérique, et le système d'inscription est géré par la municipalité. Les parents ont aussi la possibilité de venir en mairie, ou de la contacter afin d'inscrire leur(s) enfant(s).

Le tarif de la garderie est inchangé. L'inscription se fait toujours auprès des maîtresses.

Les projets

La municipalité propose en périscolaire à tous les enfants un atelier ludique d'anglais : un atelier le jeudi pour les enfants de maternelle, un atelier le mardi pour les enfants de primaire. Ces ateliers sont menés par Lynda Montoro, professeur d'anglais, embauchée par le CDG 22. Les cotisations des familles doivent permettre de financer l'atelier. La municipalité offre la première séance à chaque enfant, pour un coût total de 70 euros.

La municipalité et l'ALK proposent un atelier d'arts plastiques aux enfants de primaire, le vendredi soir.

La bibliothèque municipale va mettre en place « l'heure du conte », à destination des enfants de maternelle, pour l'instant jusqu'aux vacances de Toussaint.

D'autres projets vont être mis en œuvre :

Les enfants de l'école vont être associés au Conseil municipal des Jeunes, à partir du CE2, encadrés par Claire Bille-Bize, conseillère déléguée à la gouvernance partagée, et Omar Abdelmoumene, conseiller délégué à la jeunesse et aux sports.

Un village santé sport va voir le jour, sans doute juste après la Toussaint, sous la houlette d'Omar Abdelmoumene, conseiller délégué à la Jeunesse et aux Sports.

Un projet autour de la cantine est prévu . L'idée est d'impliquer les enfants dans les repas qui leur sont servis. Ce projet associera Laurent, le personnel de cantine, les maîtresses, et évidemment les élèves.

Enfin, la question des effectifs est préoccupante. Claire Bille Bize se propose de réunir tous les acteurs engagés d'une façon ou d'une autre dans l'école (des parents, les maîtresses, les directrices, des conseillers municipaux) pour mener une réflexion collective. Nous sommes en train d'organiser la tenue du premier atelier.

Monsieur le Maire précise que les projets présentés ici ne concernent que les projets financés par la commune. Il y en a d'autres qui ont été débattus en comité scolaire et menés directement par les maîtresses.

Monsieur le Maire explique que les inscriptions à la cantine se font désormais à la semaine pour que le cuisinier puisse passer ses commandes en avance avec des quantités plus précises.

Objet : recrutement d'un adjoint technique

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, Première Adjointe en charge du personnel.

Dans le cadre de la pérennisation d'un emploi d'agent technique à l'école, cantine et garderie il est nécessaire de pourvoir un emploi vacant.

Cet emploi vacant est aujourd'hui occupé par un agent des missions temporaires du Cdg22. L'agent intervient à la cantine pour le service des repas et l'entretien du réfectoire, à la garderie du soir pour surveiller les enfants et à l'école maternelle pour l'entretien du bâtiment.

Une réflexion va être menée pour évaluer les missions qui seront confiées à cet agent ainsi que le volume horaire nécessaire. C'est un emploi à temps plein qui n'augmentera pas les charges de personnel car le poste est déjà occupé par une personne à temps complet.

Madame Josiane REGUER annonce à l'assemblée que ce recrutement était envisagé par l'équipe de l'opposition mais explique qu'il est urgent d'attendre compte tenu de la situation précaire de l'école ; sans connaître l'avenir de l'école.

Madame Gaëlle URVOAS explique que le Centre de gestion 22 ne peut pas renouveler le contrat de l'agent en mission temporaire sur les mêmes missions car un emploi vacant doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur Yves DAVOULT demande à avoir le texte qui impose la nomination d'un fonctionnaire sur ce poste. Il explique que l'embauche d'un fonctionnaire c'est à vie et que si l'école maternelle ferme la commune se retrouve avec un fonctionnaire en plus dans ses effectifs.

Monsieur le Maire intervient et précise qu'il n'est pas question de fermeture d'école mais peut-être de la suppression d'un poste ou la fusion de la maternelle et de l'élémentaire.

Madame Gaëlle URVOAS approuve l'intervention de Monsieur DAVOULT et elle précise que c'est une question à se poser lors d'une embauche. Elle ajoute que quand on recrute un agent temporaire sur une mission permanente, il est obligatoire d'engager une procédure de titularisation. Elle convient qu'il est nécessaire de faire attention et de réfléchir à la gestion du personnel dans le futur. C'est pourquoi le point 1.6 va proposer de nouveaux services. Elle ajoute que la personne qui travaille aujourd'hui sur ce poste est une valeur ajoutée pour la commune.

Monsieur Yves DAVOULT intervient et demande si la personne proposée sur ce poste est déjà connue.

Madame Gaëlle URVOAS explique que la personne qui occupe le poste sera libre de postuler à l'appel à candidature.

Monsieur Yves DAVOULT explique que pour continuer de travailler avec le centre de gestion il faut changer l'intitulé du poste et il pourra ensuite être renouvelé pendant trois ans. Il explique ensuite qu'il est nécessaire de temporiser.

Madame Gaëlle URVOAS dit qu'elle souhaite la pérennisation de cet emploi.

Madame Josiane REGUER explique qu'il faut attendre la fin de l'année scolaire pour connaître la situation de l'école. Il n'est pas question de remettre en cause le travail des agents mais l'école n'est pas à l'abri d'une fusion.

Madame Gaëlle URVOAS précise que le vote de la création d'un emploi n'est pas à l'ordre du jour. C'est une communication pour informer du projet à venir.

Madame Hannah ISSERMANN demande si une projection a été faite en termes d'emplois en imaginant une fusion de l'école ou des suppressions de postes.

Madame Gaëlle URVOAS répond qu'il est difficile de faire des projections et ajoute que la municipalité a pour objectif de développer de nouvelles activités sur la commune et indique qu'elle n'est pas pessimiste quant à l'avenir de cet emploi.

Objet : Activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- **RENOUVELER** à l'école Albert Jacquard l'activité accessoire d'étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17 h à 18 h. soit quatre heures par semaine (base de 24.57 €/h)
- **RENOUVELER** l'emploi correspondant à l'encadrement de cette activité
- **INSCRIRE** au budget 2021 de la commune les crédits nécessaires correspondant à cette dépense.

Objet : Cantine scolaire, ouverture du service aux personnes âgées

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, 1^{ère} Adjointe au maire.

La nouvelle municipalité souhaite ouvrir le restaurant scolaire à un plus grand nombre de kénanais. L'objectif premier étant de favoriser la mixité sociale et de permettre aux personnes les plus isolées sur la commune de se retrouver autour d'un repas convivial.

L'autre objectif étant de pérenniser l'emploi et notamment ceux des agents de l'école. Les repas seront servis dans la salle bleue au moins pendant le temps de la Covid-19. Par retour d'expériences dans d'autres communes, les aînés apprécient de manger avec les enfants.

Le restaurant, ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h30, sera accessible uniquement sur réservation. Il suffira de réserver sur le site de la mairie ou en appelant au 02.96.49.80.40.

Le menu sera également consultable sur le site Internet de la commune.

Pendant une période expérimentale de 6 mois, la mairie acceptera les personnes de plus de 65 ans pour un coût de 6,20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture du restaurant scolaire aux personnes de plus de 65 ans.

APPROUVE le prix du repas à 6,20 €.

APPROUVE la période expérimentale de 6 mois du service.

Objet : Subventions 2020 aux associations communales

Présentation : Mme Gaëlle URVOAS, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances.

Madame Sylvie BART fait savoir qu'elle aurait aimé avoir la somme 2019.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il aurait été intéressant de présenter un tableau avec une colonne « allouée en 2019 », une colonne « demandée 2020 » et une « colonne allouée 2020 ».

Madame Gaëlle URVOAS répond qu'elle le fera la prochaine fois.

Monsieur Yves DAVOULT demande des explications au sujet de l'augmentation de 25 % proposée pour la subvention au Stade Kénanais.

Madame Gaëlle URVOAS explique que cette augmentation vise à pallier des difficultés de trésorerie de l'association en raison de la crise sanitaire. Il n'y a pas eu d'entrée d'argent en raison de la fermeture des buvettes et l'annulation du feu d'artifice.

Madame Sylvie BART indique qu'il n'y a pas eu de match pendant la période de confinement et donc pas d'arbitre à payer.

Madame Gaëlle URVOAS explique qu'un bilan financier est demandé à chaque association avant l'attribution d'une subvention. Si, au vu du bilan financier présenté par le stade kénanais pour l'obtention d'une subvention en 2021, il s'avère que cette augmentation n'était pas justifiée alors elle sera déduite de la subvention 2021.

Madame Natalie LE DILAVREC fait remarquer que le stade kénanais représente aussi l'image de la commune et donc qu'il est normal de les aider en cas de difficultés.

Madame Sylvie BART explique que les autres associations ont également souffert de la crise sanitaire.

Madame Gaëlle URVOAS répond que les autres associations n'ont pas fait part de difficultés financières à la mairie.

Madame Hannah ISSERMANN demande si l'augmentation va être pérennisée.

Madame Gaëlle URVOAS explique que l'augmentation ne vaut que pour 2020 pour faire face aux difficultés financières liées à la crise sanitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Yves DAVOULT, Sylvie BART, Josiane REGUER) **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations communales :

ALK - St Quay	2200
Stade kénanais	3100
Amicale employés communaux	2350
Société de chasse	210
Scots bonnets	200
Danses bretonnes	350
total général	8410

Objet : Subventions aux associations extérieures.

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, Adjointe aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

comice agricole Perros	300
AC Trégor	70
protection civile	70
APAJH	40
prévention routière	70
eau et rivières	40
chambre des métiers	100
provisions voyages scolaires	1000
CAUE	131
total général	1821

Objet : Subventions à caractère social

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, Adjointe aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions à caractère social suivantes :

amicale donneurs de sang	70
conférence st Yves	50
banque alimentaire du 22	2120
domicile action Trégor	100
Alcool assistance	70
restos du cœur	40
croix rouge française 22	70
secours populaire Lannion	40
France ADOT	60
cidf	135
CLIC	125
rêves de clown	40
total général	2920

Objet : Occupation de la salle par « Club cœur et santé »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Club Cœur et Santé (Fédération française de cardiologie, Association régionale de Bretagne) occupait la salle Yves GUEGAN tous les lundis de 15h à 16h15 du 01 septembre 2019 au 30 juin 2020, en contrepartie de la somme de 1 500,00 €, payable en trois fois (délibération 19.03.02. du conseil municipal en date du 29 août 2019).

Pour rappel : Ce temps est consacré à des activités physiques, notamment des cours de Qi Gong pour un groupe de 20 à 30 personnes en prévention des risques cardiaques et en réinsertion des cardiaques à la vie courante. Le professeur qui donne le cours de Qi Gong est Gilles Le Picard qui intervient déjà dans la salle le même jour pour une autre association.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'autorisation donnée à l'association d'occuper la salle Yves GUEGAN pour la période allant du 14 septembre 2020 au 05 juillet 2021 et de fixer le montant de cette occupation à 1 500,00 € payable en trois fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

AUTORISE l'association « Club Cœur et Santé » à occuper la salle Yves GUEGAN, tous les lundis de 15h à 16h15 du 14 septembre 2020 au 05 juillet 2021.

FIXE à 1 500,00 € le montant de l'occupation de la salle, payable en trois fois.

Objet : Plan d'actions en cas de nouvelle crise sanitaire

Présentation : Claire Bille-Bize, déléguée à la gouvernance partagée.

Pour faire suite à la crise sanitaire, la municipalité a souhaité mener un bilan et une réflexion pour anticiper une potentielle nouvelle crise. L'objectif est de ne laisser aucun Kénaçais de côté. Mené par la commission "Gouvernance Partagée et Participation citoyenne", cette réflexion a abouti à un certain nombre d'actions structurées en 5 propositions : formation d'une cellule de crise sanitaire, construire une base de données fournisseurs, construire des stocks, rédaction d'un document "kit d'urgence", mise en place d'un kit de bienvenue et invitation à venir le récupérer en mairie.

Synthèse de l'atelier « Comment faire pour être informé, opérationnel et communiquer sur le terrain de Saint-Quay Perros en cas de nouvelle crise sanitaire ? »

Propositions

Proposition 1 : former une cellule de crise sanitaire > en cours [porteurs : Olivier Houzet / Claire Bille-Bize Masson avec Nicolas Guégan]

Objectifs de la cellule de crise :

- Anticiper les évènements de types sanitaires
- Gérer les évènements et prendre les décisions pendant la crise
- Tirer les leçons de la crise

Sachant que nous ne voulons laisser personne de côté.

Avec qui :

- Maire : porteur
- Secrétaire de mairie, Nicolas Guégan : coordinateur

Et seront invités à faire partie de la cellule :

- Les directrices des deux écoles
- Responsables des associations :
 - o Associations sous fédérations : foot et ack
 - o Associations ayant un grand nombre d'adhérents et de personnes « fragiles » : Qi Gong, gym-loisirs, anciens
- Les référents de quartiers dont la liste est à valider avec eux. Liste des quartiers :
 - o Pors ty Olu
 - o Balaneyer / Pen ar Louedec

- Résidence Magelan, Chenal, La baie
- Park Ar Chra, Crec'h Ar Goff, Bourg Nord
- Bourg Centre
- Quartier du Vallon, Convent Bourret, Nero glas
- Kertanguy haut
- Kertanguy bas
- Ker Noël, Keregat Bian
- Bouscao, Roudouanton
- Prat Cotel, Venec, Crech Quillé
- Saint Méen chapelle
- Saint Méen résidence, Keringant
- « Zone ouest », Pen an Nevez, Convent Hugues

➤ Bien définir le rôle de chacun des acteurs et les actions associées.

A suivre : les recommandations des services institutionnels : sous-préfecture, LTC, ARS, Centre de Gestion 22 ...

Toutes les autres associations : destinataires des règles.

A construire :

- Identifier ce dont chacun a besoin pour gérer au mieux la crise avec les autres : retours des expériences > notamment les besoins liés à la mairie.
- Définir comment on communique, on échange entre nous ? vers l'extérieur ? les Kéennais ?
 - Apprendre à échanger entre nous de manière efficace et simple
 - Se mettre d'accord sur le contenu de la communication à émettre à l'intérieur et à l'extérieur, garantir la cohérence des messages.
- Eventuellement partager autour des premiers besoins identifiés si pertinent avec certains acteurs.

>> lancement de la première réunion de la cellule le 15 septembre à 10H.

Autres :

- Identifier et mettre en opération un outil d'échange à distance simple en cas de confinement.
- S'équiper d'un numéro de téléphone d'astreinte élus valable pour les urgences.
- identifier un binôme à Nicolas Guégan pour les actions protocolaires et les astreintes.

Attention : La cellule de crise est un moyen, mais pas une fin en soi.

Proposition 2 : Construire une base de données fournisseurs : téléphone, contacts

[porteurs : Olivier Houzet / Nicolas Guégan, Françoise RIVIER]

Proposition 3 : Construire des stocks en amont de la crise [porteurs : Pascal Masson/ Nicolas Guégan]

A remettre en perspective de l'évolution du contexte. Cette analyse des stocks est en cours.

Il reste environ 3 à 400 masques qui n'ont pas été récupérés. Lors du prochain bulletin « Vivre à Saint-Quay » il va être proposé aux Kénanais qui n'ont pas pu les récupérer de le faire.

Dans un second temps les masques restants seront, dans l'ordre de priorité, disponibles pour les employés municipaux puis proposés aux plus démunis et aux personnes vulnérables.

Proposition 4 : Rédiger un document « kit d'urgence » [porteurs : Olivier Houzet / Nicolas Guégan]

Une première trame de ce document va être rédigée par Olivier Houzet et Nicolas Guégan et sera soumis à la cellule de crise lors de sa réunion de lancement. L'objectif est qu'il soit disponible pour le prochain « Vivre à Saint-Quay ».

Proposition 5 : Mettre en place un kit de bienvenue et invitation à venir le récupérer [porteurs : Nolwenn Briand / Françoise RIVIER]

Associé à cette action : mettre à jour la carte de Saint-Quay Perros (porteur : Nathalie Le Dilavrec / Olivier Houzet).

Objet : Conventions pour l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine privé.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 20.03.03 du 23 juin 2020 qui l'autorise à signer une convention avec le département pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le domaine départemental au niveau de Crec'h Quillé.

Il explique que l'aménagement de cette piste cyclable serait facilité et son coût réduit en passant par la voie privée parallèle à la RD788.

Il ajoute qu'il a pris contact avec les propriétaires de cette voie et qu'ils acceptent l'aménagement d'une piste cyclable sur leurs terrains.

Monsieur Christian Dagorn, Adjoint délégué aux Mobilités, présente aux membres du conseil municipal une proposition d'aménagement.

Monsieur Yves DAVOULT demande si cette voie va rentrer dans le domaine communal.

Monsieur le Maire répond que non et précise qu'il n'y a pas de servitude. Il s'agit simplement d'une convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien sur domaine privé.

Monsieur Christian DAGORN informe l'assemblée qu'il a sollicité un devis pour l'aménagement de cette voie.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer avec les différents propriétaires une convention pour l'aménagement et l'entretien d'équipement de voirie sur le domaine privé ainsi qu'un avenant à la convention avec le Département pour réduire l'emprise de la piste cyclable sur le domaine départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les différents propriétaires une convention pour l'aménagement et l'entretien d'équipement de voirie sur le domaine privé sur les parcelles BL 28, 29, 63, 64, 66, 68 et 71.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec le Département pour réduire l'emprise de la piste cyclable sur le domaine départemental.

Objet : Adhésion à l'association BRUDED

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

D'ADHERER à l'association BRUDED pour la durée du mandat.

D'APPROUVER la charte de l'association BRUDED

DE DESIGNER :

- Nathalie Le Dilavrec représentante titulaire,
et
- Hervé Le Bonniec représentant suppléant.

DE VERSER 0.25€ par an et par habitant (population totale Insee) soit $1359 \times 0.25 = 339,75€$.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Objet : Adhésion à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages (FFVCS)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages. Le coût de l'adhésion est de 250 euros par an pour les communes de moins de 1500 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Charte de la Fédération française des Villes et Conseils des Sages,

DECIDE d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages,

ACCEPTE de verser une cotisation de 250 € annuelle (commune de moins de 1500 habitants),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Objet : Création d'un Conseil des sages® Selon la charte de la FFVCS

Le Conseil des Sages®, outil de démocratie locale... (source FFVCS)

Les développements de la démocratie locale qui reconnaît aux habitants le droit à être informés et consultés sur les décisions qui les concernent, offrent la possibilité et les moyens de participer pleinement à la vie de la cité.

La retraite n'équivaut pas au retrait de la vie citoyenne. Nombre de personnes retraitées veulent s'investir en mettant une partie de leur temps libre, leur mémoire, leur savoir-faire ou leur expérience au service de leurs concitoyens.

Actifs dans les associations, les retraités peuvent l'être aussi au sein des Conseils des Sages® et se consacrer aux intérêts de leur Cité, dans un cadre tolérant et dépassant les clivages politiques.

Le Conseil des Sages® est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des Sages® n'est pas un organisme de décision (cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel) :

- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général ;
- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité ;
- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener ;
- il travaille avec les autres structures participatives (conseils de quartier, conseil des jeunes, comité local des retraités, etc.).

Monsieur Le Maire informe le conseil que la commission gouvernance partagée qui coordonne ce conseil des sages a désigné à l'unanimité Sylvie Bart comme référente auprès du conseil municipal de ce conseil des sages®

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

AUTORISE la création à Saint-Quay-Perros d'un Conseil des sages selon la charte de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages.

Objet : Demande de subventions « Plan de relance » du Conseil départemental

Présentation : Nathalie LE DILAVREC, Conseillère Municipale déléguée au développement du territoire.

Face à l'ampleur de l'impact de la pandémie de la Covid 19 sur la vie locale, le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en lançant un plan de relance, pour accompagner les projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique de notre Département.

La commune de Saint Quay-Perros ne dispose d'aucun mobilier spécifique aux vélos et le mobilier existant est généralement inadéquat : il est proposé, dans un premier temps, d'en installer sur le domaine public afin de favoriser l'usage du vélo. Dans un second temps, la commune pourra inciter les acteurs privés à faire de même pour développer une dynamique autour du vélo.

Le mobilier sera installé sur dix sites publics de la commune : Mairie/bibliothèque, école, salles des associations, cimetières, quartiers éloignés du bourg et sites patrimoniaux. Sur quatre de

ces sites, des arceaux seraient placés sous abri. Des panneaux d'informations seront installés pour communiquer sur les mobilités et les divers événements sur la commune.

Pour ce projet et dans le cadre de la relance de l'activité professionnelle sur le département, la commune fera appel aux services d'entreprises locales spécialisées dans la fabrication d'ouvrages métalliques adéquats et de signalétiques adaptées.

Le taux d'aide départementale est différencié suivant l'ampleur du projet :

- 25 % pour les opérations comprises entre 150 000 et 200 000 € HT
- 30 % pour les opérations comprises entre 100 000 et 150 000 € HT
- 50 % pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT
- 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT »

L'examen des dossiers est prévu le 20 septembre 2020 et les décisions d'attribution seront communiquées le 19 octobre 2020.

Monsieur Yves DAVOULT demande si la commune n'aurait pas pu proposer le projet de piste cyclable.

Madame Gaëlle URVOAS répond que la commune ne pouvait pas présenter un dossier déjà engagé.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
30 potelets cycles	10801 €	CD 22 Plan de relance	31598,40 €	80
4 abris cycles	16476 €	Commune	7 899,60 €	20
4 panneaux d'informations	9180 €			
Création graphique logos et plans	3041 €			
Total	39498 €	Total	39498 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

APPROUVE le projet d'acquisition et d'installation de mobiliers pour les vélos,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental dans le cadre du plan de relance pour obtenir une subvention sur ce projet.

Monsieur le Maire explique qu'un deuxième appel à projet va être lancé par le département avec un nouveau cahier des charges. Il fait savoir qu'il souhaite proposer comme deuxième projet la démolition de l'ancienne école, projet qui entre dans le cadre plus global d'aménagement du centre bourg.

Objet : Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET).

- VU** le Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- CONSIDERANT** que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;
- CONSIDERANT** que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission ;
- CONSIDERANT** que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres ;
- CONSIDERANT** que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres ;
- CONSIDERANT** que la commission peut faire appel à des experts ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres :

DESIGNE Madame **Gaëlle URVOAS** représentante titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

Objet : Commission thématique Lannion Trégor communauté et Centre Intercommunal d'Action Sociale

L.T.C.

- Commission 3 : Service à la population : Joël LE DROUGMAGUET
- Commission 4 : Mobilités et énergie : Christian DAGORN, Claire BILLE-BIZE, Sylvie BART
- Commission 5 : Environnement, climat : Olivier HOUZET, Hervé LE BONNIEC
- Commission 7 : Aménagement du territoire, urbanisme, habitat : Olivier HOUZET, Nathalie LE DILAVREC

C.I.A.S.

- Collège n°2 : candidate : Nolwenn BRIAND
- Commission 3 : Cohésion sociale : Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) – Gens du voyage : Nolwenn BRIAND
- Commission 1 : Santé et solidarité : Accompagnement des personnes âgées : Sylvie BART

Objet : Motion de soutien aux salariés de Nokia

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, 1^{ère} Adjointe au maire.

Le Conseil municipal de Saint-Quay-Perros, à l'unanimité des membres, **AFFIRME** son soutien total à l'ensemble des salariés de Nokia, et **REJETTE** ce plan social qui prévoit de supprimer 1 233 postes en France, dont 402 à Lannion sur un effectif de 772 salariés.

Il demande à Nokia de renoncer entièrement à ce plan social et de maintenir et développer les activités et les emplois sur le site de Nokia à Lannion.

Il demande au gouvernement d'exiger le retrait de ce plan et de faire respecter les engagements qui ont été pris.

Il demande au gouvernement d'intervenir au niveau européen pour le maintien de l'industrie des télécommunications en France et en Europe pour préserver son indépendance technologique.

Objet : Motion en faveur du mouvement de la paix, contre les armes nucléaires

Présentation : Madame Gaëlle URVOAS, 1^{ère} adjointe au Maire.

Le conseil municipal de Saint-Quay-Perros *dénonce la campagne de tirs d'essai du missile nucléaire M51 qui a eu lieu depuis la pointe de Penmarc'h en juin.*

Ces armes de destruction massives, dangereuses pour la survie de l'humanité, sont illégales au vu du droit international, immorales, inutiles pour notre sécurité et coûteuse.

Il demande à l'état Français de ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à L'ONU le 7 juillet 2017 et conforme aux engagements internationaux de la France.

Il demande l'affectation des 3,5 à 6 milliards prévus dans le budget pour les dépenses pour les armes nucléaires, et l'augmentation prévue de 11 milliards du budget annuel de défense de la France à la satisfaction des besoins sociaux.

Il demande une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique en faveur de la construction de la paix s'inspirant de la Charte de Nations Unies et des huit domaines de la culture et de la paix définies par l'Unesco et les nations Unies.

Questions diverses :

- Gens du voyage :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux groupes de gens du voyage se sont installés sur la commune pendant l'été.

Le premier groupe est arrivé sur la commune avec 19 caravanes doubles essieux et une cinquantaine de véhicules. Le groupe a pris possession du stade et du terrain annexe. Sur les recommandations de la gendarmerie et au vu de l'ampleur du groupe une convention a été rédigée.

Des frais ont été engagés par la commune et non comblés par la convention :

Personnel :

- Heures week-end : 318,05 €

- Heures semaine : 306,45 €

Consommation d'eau 52 m/cube : 322,68 €

Cylindre : 40,00 €

Diverses réparations : 75,00 €

Total : 1 062.18 €

Recette liée à la convention : **475,00 €**

Le deuxième groupe s'est installé sur la coulée verte. Monsieur le Maire de Perros-Guirec a accepté de l'accueillir car il était enregistré auprès des services de la Préfecture avec une bonne réputation.

Le relais de L.T.C. a fait un effort de médiation ainsi que les services de la Préfecture. Le groupe est resté trois jours sur la commune avant de partir pour Perros-Guirec.

Monsieur le Maire explique que la présence des gens du voyage n'a pas occasionné de nuisances vis-à-vis des kénanais.

- Rendez-vous avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (C.C.I.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, avec Mme Gaëlle URVOAS, Monsieur NICOLAS de la C.C.I. pour obtenir un listing des entreprises installées sur la commune.

Le fichier a coûté 42 euros.

La C.C.I. peut se porter médiateur auprès des entrepreneurs pour contribuer aux différents projets de la commune comme par exemple : installer du mobilier vélo sur leurs terrains.

Monsieur le Maire précise que les prestations de la C.C.I. sont payantes.

- Echanges avec le président du conseil départemental.

Monsieur le Maire explique que juste après les élections il a rédigé un courrier à l'attention du Président du Conseil Départemental pour demander l'installation d'un équipement cyclable provisoire empiétant sur la départementale. Il précise que ce courrier était « un pavé dans la marre » pour remettre des dossiers à jour avec le Département.

La réponse du Département ne fut pas négative mais plutôt un « oui constructif ». Monsieur le Maire fait savoir qu'il rencontrera début octobre un vice-président du département et la conseillère départementale et qu'il pourra rediscuter de ce sujet.

Il donne ensuite lecture d'une proposition de réponse à adresser au Président du département :

Monsieur,

Par lettre du 24 juillet vous nous avez fait un retour détaillé sur notre proposition d'aménagement cyclables le long de la RD 788 qui traverse notre commune de Saint-Quay-Perros et relie les communes de Lannion, Perros-Guirec et Louannec. Pour information nous avons bien entendu pris contact avec ces communes pour travailler le sujet dont nous sommes collectivement parties prenantes afin de prendre en compte tous les enjeux.

Merci beaucoup pour le soin apporté à la réponse qui détaille bien les enjeux du département, les acteurs, les modalités d'évolution des mobilités territoriales et les problématiques à résoudre.

Nous avons bien noté qu'il est important que le développement des modes actifs doit permettre de décongestionner les axes de circulation et réduire la pollution automobile. Nous sommes heureux de partager ces préoccupations avec vous. Nous voulons aussi ajouter une préoccupation locale puisque aujourd'hui cette 4 voies qui s'étend sur XX km coupe la ville en deux sur toute sa longueur et empêche nos citoyens de toutes les générations d'accéder de manière sereine à l'ensemble des services et aménités urbaines sans prendre la voiture : les écoles, les terrains sportifs et de détente, le centre-ville, les bus, le GR ... Nous avons donc un enjeu de remettre du lien et d'articuler toutes les formes de mobilités de manière agréable et sécurisée.

Au regard de votre analyse du scénario proposé nous sommes convaincu que cet aspect est un élément partagé.

Pour continuer d'avancer sur le dossier comme vous nous le suggérez nous allons prendre connaissance et travailler sur les différents schémas directeurs, prendre contact et étudier avec les services techniques du Département et de LTC les scénarios qui permettraient de prendre en compte nos différentes préoccupations de manière efficace.

En vous remerciant pour votre accueil, au plaisir d'échanger de vive-voix avec vous et toutes personnes que vous jugerez utile à impliquer sur le dossier.

Maire de Saint Quay Perros

Olivier Houzet

Monsieur le Maire explique que les courriers sont également transmis pour copie à la vice-présidente de LTC en charge des mobilités.

Le courrier sera transmis aux membres du conseil pour relecture et modification si besoin.

- **Journées du patrimoine :**

Madame Nathalie LE DILAVREC rappelle aux membres du conseil municipal les journées du patrimoine prévues les 19 et 20 septembre 2020.

Elle fait savoir que la commune va ouvrir ses monuments au public : église, chapelle, fontaines. Une animation sera proposée à l'allée couverte de Crech Quillé.

Le site sera animé de 9h30 à 17h. Le public pourra s'imprégner des lieux et une 15aine de personnes sera invitée à venir écrire une histoire sur un évènement passé, présent ou futur lié au site. Monsieur Roland Geffroy interviendra pour retracer l'histoire du site.

Programme :

- 9h30 – 10h00 : Présentation des grandes lignes de la journée
- 10h – 12h30 : écriture
- 12h30 – 14h : pique-nique
- 14h-15h : lecture des textes
- 15h : intervention de Monsieur Roland Geffroy
- 16h : promenade sur les sentiers

Monsieur le Maire explique que la fontaine Saint-Méen devait être ouverte au public mais elle se trouve sur un terrain privé et le propriétaire refuse pour l'instant l'accès.

- **Remerciement :**

Monsieur Hervé le Bonniec remercie Monsieur le Maire pour avoir fait évacuer le véhicule abandonné à Ker Noël.

- **Remarque :**

Madame Hannah ISSERMANN rappelle à l'assemblée qu'un point sur les commissions devait être fait en conseil municipal.

Monsieur le Maire dit que ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE